

**Pour publication immédiate**  
**Bureau de l'ombudsman**  
**PR06-003**  
Le 28 mars 2006

## **L'OMBUDSMAN ENQUÊTE SUR DES PLAINTES CONCERNANT L'AIDE AU REVENU**

**VICTORIA** – M. Howard Kushner, ombudsman provincial intérimaire, publiait aujourd'hui le rapport n° 28, Enquête de l'ombudsman suite aux plaintes du Centre pour la défense de l'intérêt public concernant le ministère de l'Emploi et de l'aide au revenu. Le rapport expose en détail les résultats de trois enquêtes qui ont été instituées à la suite de plaintes présentées par le BC Public Interest Advocacy Centre - PIAC.

« Je tiens à reconnaître la contribution du Centre pour la défense de l'intérêt public et les divers organismes de défense représentés par le Centre qui ont porté à mon attention leurs expériences et leurs préoccupations au sujet des pratiques du ministère, » a déclaré M. Kushner. « L'enquête menée par notre bureau a porté sur cinq problèmes généraux soulevés par le Centre pour la défense de l'intérêt public et je suis en mesure aujourd'hui de présenter un rapport concernant trois de ces problèmes. »

M. Kushner a indiqué que des préoccupations ont été soulevées sur les points suivants :

1. la réponse du ministère aux individus ayant des besoins urgents;
2. l'utilisation de visites à domicile pour vérifier des renseignements; et
3. la manière dont le ministère a communiqué et a passé en revue les décisions comportant l'exercice du pouvoir discrétionnaire.

M. Kushner a affirmé que dans la plupart des cas, les politiques énoncées par le ministère étaient claires et raisonnables. Cependant, le Centre pour la défense de l'intérêt public a offert de nombreux exemples de situations où la politique n'a pas été respectée. Le ministère a convenu qu'il y eu certaines lacunes dans le respect de la politique et il a pris les mesures nécessaires pour corriger la situation. De plus, le ministère a reconnu que dans certains cas des changements à la réglementation ont été nécessaires pour donner plus d'équité aux individus qui font une demande d'aide au revenu, par exemple, dispenser plus d'individus de faire la recherche d'emploi initiale de trois semaines.

« Nos enquêtes profiteront aux clients du ministère », de remarquer M. Kushner. « Les organismes de défense qui sont concernés par ces problèmes nous tiendront au courant si les engagements du ministère ne sont pas respectés. »

M. Kushner a mentionné que suite à ces enquêtes, le ministère avait apporté des changements à la formation et à l'orientation des employés, et il a amendé ou modifié la législation, les politiques et les pratiques existantes ainsi que les renseignements fournis au public. Le ministère s'est également engagé à effectuer des vérifications pour s'assurer que les politiques soient bien respectées.

- suite -

« Je suis heureux de la collaboration que nous avons reçue de la part du ministère », a déclaré M. Kushner. « Selon la réponse du ministère, j'ai confiance que les employés du ministère prendront les mesures raisonnables pour déterminer les besoins urgents d'une personne et pour donner une réponse dans les 24 heures de cette évaluation. »

« Je suis également satisfait que le personnel du ministère qui effectue les visites à domicile ne le fera qu'en vue d'aider un client qui est incapable de se présenter à un bureau du ministère et, si le but de la visite n'est qu'aux fins de vérification de la résidence, le personnel du ministère n'entrera pas sur les lieux. Enfin, le ministère a accepté de donner les raisons complètes des décisions et de garantir que les possibilités de réexamen de ces décisions soient disponibles. »

Le bureau de l'ombudsman est un bureau indépendant relevant de l'assemblée législative. Le bureau a l'autorité d'enquêter sur les plaintes concernant les services publics provinciaux et civiques.

Le rapport spécial n° 28 peut être consulté en ligne <http://www.ombudsman.bc.ca/>.

-30-

**Contact :**

**Bruce Ronayne, Directeur des enquêtes**

(250) 387-0196 (direct)

Appel sans frais : 1 800 567-3247